

Anecdote

Un procès assez curieux se tenait, il y a soixante ans, devant la cour supérieure de Constantinople : il montre comment était administré le service des Postes en Turquie. Le directeur des Postes, Tahir Nazini Effendi, était accusé d'avoir durant de nombreuses années soustrait les timbres-poste passant par son bureau et d'avoir réexpédié toutes ces lettres non affranchies, de telle sorte que les destinataires étaient obligés de payer la taxe double sur toute leur correspondance. L'accusé réclamait son acquittement sous prétexte qu'il n'avait causé aucun dommage à l'Etat, qu'au contraire, il avait fait bénéficier les finances de la Sublime Porte, puisque l'Etat avait encaissé un double port pour chacune de ces lettres, il avait consciencieusement réexpédié toutes les lettres après les avoir débarrassées de leurs timbres et n'en avait détruit aucune. Condamné à 4 mois de prison et 8 de mise à pied, il fut ensuite réintégré dans ses fonctions... et fit payer double port aux commerçants qui l'avaient fait condamner !

- - - - -